



Le Passeport de Compétences Informatique Européen

QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'explosion des Technologies de l'Information fait du poste bureautique l'outil de travail indispensable pour plus d'un salarié sur deux, ce qui entraîne plusieurs problèmes :

- On ne sait pas bien déterminer ses compétences et les moyens de les améliorer.
- La productivité sur le poste de travail est difficile à établir, mais on sait qu'elle peut être grandement améliorée.
- On ne sait pas bien quels objectifs réels de connaissances et bonnes pratiques doivent être atteints.
- Les systèmes de formation, très divers, nécessitent une validation des acquis indépendante et incontestable.
- Cette validation doit correspondre aux besoins effectifs et à l'utilisation quotidienne du poste de travail.

Le Passeport de Compétences Informatique Européen (PCIE) a été conçu pour répondre précisément à ces problèmes. Il s'adresse à toute personne qui souhaite ou doit valider ses aptitudes à créer, organiser, et communiquer des documents et des informations.

Avec un PCIE :

- dans l'enseignement ou la formation, le futur utilisateur des technologies de l'information apporte la preuve de ses compétences de base.
- dans l'entreprise, le collaborateur possède un niveau de maîtrise suffisant de son poste de travail pour être autonome et productif.

Définition

Le PCIE est avant tout un dispositif modulaire et progressif permettant à chacun de **valider** ses **compétences de base en Technologies de l'Information**. Il est composé d'un ensemble de modules de test aboutissant à une certification dans des domaines considérés comme fondamentaux dans l'utilisation quotidienne du poste de travail informatique. Le Référentiel du PCIE (Syllabus) définit les connaissances requises.

Les sept modules dans le PCIE sont choisis pour leur généralité et leur fréquence d'utilisation en entreprise.

Module 1 : Les Connaissances de base : matériel, logiciel, ergonomie, internet, aspects légaux, sécurité,

Module 2 : Le système et la gestion des documents



"Le Nodin" - 24230 MONTCARET - Tel : 05 53 73 52 99 - 06 79 63 49 47 -

formations@web-side.fr - <http://www.web-side.fr>

Siret : 434 848 685 000 47 APE: 8559A - N° formateur : 72.24.01 102.24. TVA Intracom : FR51434848685
CENTRE AGREE PCIE



Module 3: Le traitement de texte

Module 4 : Les Tableurs

Module 5 : Les Bases de données

Module 6 : Les Présentations

Module 7 : Les Services d'information et Outils de communication

Au départ du processus PCIE, le candidat reçoit une Carte d'Aptitudes européenne unique, qui va enregistrer la réussite aux différents tests passés tout au long de son cursus ou de ses activités professionnelles. La Carte d'Aptitudes PCIE est valable 3 ans, un temps suffisamment long pour espérer obtenir son PCIE complet ! Le candidat peut repasser des modules plusieurs fois sans aucune notion d'échec, car le PCIE est un objectif à atteindre qui n'a rien à voir avec un examen-sanction.



S'INSCRIRE AU PCIE : COMMENT CELA SE PASSE

LES CONDITIONS POUR PASSER LE PCIE

Vous n'êtes pas obligé de suivre une formation pour accéder au PCIE. Toute formation bureautique antérieure, toute expérience professionnelle ou personnelle constituent des acquis qui permettent de se présenter au PCIE.

Le PCIE est un processus continu et peut se passer à n'importe quel moment : en individuel ou au cours de la formation. Dans ce cas, le formateur pourra réaliser un plan de formation



"Le Nodin" - 24230 MONTCARET - Tel : 05 53 73 52 99 - 06 79 63 49 47 -
formations@web-side.fr - <http://www.web-side.fr>
Siret : 434 848 685 000 47 APE: 8559A - N° formateur : 72.24.01 102.24. TVA Intracom : FR51434848685
CENTRE AGREE PCIE



véritablement adapté à vos besoins grâce aux tests de positionnement du PCIE. Contactez l'un des [centres habilités](#) PCIE.

De nombreux organismes (chargés du financement des formations) soutiennent et participent au financement du PCIE : ANPE, AGEFOS PME, OPCALIA, etc.

VOTRE INSCRIPTION

A votre inscription dans un centre de test habilité PCIE, vous choisirez (ou en accord avec votre employeur, ou encore dans le cadre d'une convention de formation), le PCIE visé (Start ou Complet) , ainsi que la formule (forfaitaire, au test, etc) parmi celles proposées par le Centre PCIE.

LA SESSION DE TESTS

En général, vous passerez plusieurs modules PCIE dans un session de test PCIE.

Chaque test comprend 36 questions et dure 35 minutes. Cette durée est très largement suffisante pour répondre tranquillement et en prenant tout son temps à chaque question.

A l'issue d'un test, vos résultats sont calculés automatiquement. Chaque résultat est suivi d'analyses graphiques qui vous permettront d'y voir plus clair sur votre niveau réel de maîtrise et vous donnera l'envie de progresser.

L'échec, ou plutôt la non-réussite à un test, n'est pas une sanction mais doit être vu comme un moyen de progresser. Sur votre carte d'aptitudes ne seront notés que vos succès, jamais vos échecs aux tests.

DELIVRANCE DU CERTIFICAT

Sur demande du centre, nous lui envoyons les certificats PCIE, et le centre vous les remettra dans les plus brefs délais.

Si vous quittez le centre PCIE dans lequel vous avez commencé un PCIE, n'oubliez pas de réclamer votre carte d'aptitudes mise à jour, ou votre certificat PCIE.

Vous Etes salarié d'entreprise

Le PCIE est fait pour vous aider à y voir plus clair quant à votre capacité à maîtriser l'outil bureautique en milieu professionnel. Plus de manipulations hasardeuses, de recours à la Hot Line souvent saturée, ou par dépit, de demande d'aide aux collègues. Son contenu, basé sur la pratique professionnelle quotidienne, est



"Le Nodin" - 24230 MONTCARET - Tel : 05 53 73 52 99 - 06 79 63 49 47 -

formations@web-side.fr - <http://www.web-side.fr>

Siret : 434 848 685 000 47 APE: 8559A - N° formateur : 72.24.01102.24. TVA Intracom : FR51434848685
CENTRE AGREE PCIE



résolument tourné vers l'utilisateur. Vous serez plus à l'aise dans votre travail, plus efficace et plus rapide pour réaliser des tâches courantes. Il s'inscrit parfaitement dans un plan de formation.

Le PCIE est également un très bon objectif dans le cadre du DIF, profitez-en pour acquérir la certification PCIE à cette occasion !

Parlez-en à votre Responsable ou à votre DRH.